



Conseil municipal du 03 juillet 2023

Délibération n°54-23

Objet : Activité vélo à l'école élémentaire publique –
Renouvellement partenariat avec Pôle cyclisme de
St Etienne

Date de convocation : 26/06/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élue : Patricia BONNET-GONNET

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT-
Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT –Sébastien PONCET
- Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Raphaëlle GUERIAUD -
Anne BLANCHET –Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothée RODRIGUES

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Christian CECILLON a donné pouvoir à Véronique ZIMMERMANN

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Fatira RULLIERE a donné pouvoir à Anne BLANCHET

Membres absents : Véronique MERLE

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

I. LE CONTEXTE

L'école élémentaire, sous la responsabilité de leurs enseignants peuvent, dans le cadre de leurs séances régulières d'éducation physique et sportive, accéder à différentes pratiques sportives.

Dans le cadre de ces activités, la municipalité souhaite reconduire la formation au cyclisme dispensée aux enfants de l'école publique élémentaire « le Petit Prince ».

Le contenu des enseignements est défini en concertation avec les enseignants et les intervenants de « Pôle Cyclisme Rhône-Alpes », sur la base du programme ministériels d'éducation physique et sportive « Savoir Rouler à Vélo » et du projet d'école.

Les formations sont dispensées par l'association « Pôle Cyclisme Rhône Alpes » en faveur des élèves de 3 classes de CE2 de l'école élémentaire publique de Mornant.

II. LA PROPOSITION

Ces interventions se dérouleront au Clos Fournereau et sur le parking Paul VERGUIN, par séance d'une heure par classe et par semaine, à partir du 4 septembre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Elles seront complétées par une sortie d'une journée organisée dans le courant du 3^{ème} trimestre 2024.

Le coût de cette prestation est de 3 030 €.

Les crédits inscrits au budget de la commune – exercice 2023 – article 611 permettent de prendre en charge cette dépense.

La commission *Services à la population* réunie le 19 juin 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Dorothée RODRIGUES,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le projet de convention entre l'association « Pôle Cyclisme Rhône-Alpes » et la commune de Mornant ;
- **DE DIRE** que la dépense sera prélevée sur les crédits qui sont inscrits au budget de la commune - exercice 2023 – article 611 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier.

Mornant, le 03 juillet 2023

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE MORNANT' around the top edge, 'R.F.' in the center, and '(Rhône)' at the bottom. The signature is written in a cursive style.

Renaud PFEFFER